



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les relations entre développement et syndicalisme : l'exemple de l'Yonne

Exemple du syndicalisme et de la chambre d'agriculture

V. Trinel

Citer ce document / Cite this document :

Trinel V. Les relations entre développement et syndicalisme : l'exemple de l'Yonne. In: Économie rurale. N°99-100, 1974. Le développement agricole en France. pp. 71-78;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2276>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_99_1_2276

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Résumé

L'organisation de la vulgarisation dans l'Yonne s'est faite en trois étapes qui correspondent à peu de choses près aux dates des textes officiels : 1950, 1959, 1966.

L'analyse de chacune de ces étapes montre le cheminement qui a permis de passer de l'action technique à la formation de l'agriculteur, puis au développement.

Les grandes questions, encore actuellement en suspens, sont abordées dans un langage un peu « dur » pour certains responsables professionnels. Ceci s'explique par deux faits : l'analyse est basée essentiellement sur le contexte politique professionnel de l'Yonne ; l'animateur syndical (comme d'ailleurs l'animateur de développement) a besoin d'une certaine clarification du choix et des comportements, car il est souvent obligé de les expliquer à ses interlocuteurs qui sont les agriculteurs. Il faut donc considérer ces questions, non comme une critique, mais comme un appel :

aux responsables professionnels pour qu'ils précisent leurs choix sans en nier les conséquences, aux scientifiques pour que, dépassant leur spécialité (utile mais souvent étroite), ils recherchent puis nous proposent des schémas d'action plus cohérente, dans une optique qui tiendrait compte dans ses fins, de la justice sociale et du besoin fondamental de tout individu, d'être ou de redevenir responsable.

Abstract

Extension-work and development in the Yonne department - The role of the farmers' union and of the « Chambre d'agriculture ». The organisation of extension-work in Yonne took place in three stages which correspond on the whole to the dates of the official texts : 1950, 1959, 1966.

The analysis of each of these stages enables one to follow the evolution from giving technical advice to training the farmer and then to development. The principal questions still awaiting solutions are considered in a language that some of those responsible find « harsh ». Two facts explain this :

- the analysis is based mainly on the political context of farmers in Yonne ;
- the union leader (as is also true of the development expert) needs a greater clarification of his options, for he often has to explain them to farmers.

These questions must therefore be considered not as criticism but as an appeal :

- to those professionally responsible to explain their options without glossing over their consequences ;
- to the scientists to attempt to work out and propose more coherent programmes of action (by going outside their own useful but narrow field), taking into account social justice and the fundamental need for every individual to be or to become responsible.

Les relations entre développement et syndicalisme : l'exemple de l'Yonne

ROLE DU SYNDICALISME ET DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

par V. TRINEL, Directeur de la FDSEA de l'Yonne

Seuls les groupes qui ont trouvé dans le passé la signification de leur présent sont capables d'inventer l'avenir.
Paul HOUÉE

L'organisation de la vulgarisation dans l'Yonne s'est faite en trois étapes qui correspondent à peu de choses près aux dates des textes officiels : 1950, 1959, 1966.

L'analyse de chacune de ces étapes montre le cheminement qui a permis de passer de l'action technique à la formation de l'agriculteur, puis au développement.

Les grandes questions, encore actuellement en suspens, sont abordées dans un langage un peu « dur » pour certains responsables professionnels. Ceci s'explique par deux faits : l'analyse est basée essentiellement sur le contexte politique professionnel de l'Yonne ; l'animateur syndical (comme d'ailleurs l'animateur de développement) a besoin d'une certaine clarification du

choix et des comportements, car il est souvent obligé de les expliquer à ses interlocuteurs qui sont les agriculteurs.

Il faut donc considérer ces questions, non comme une critique, mais comme un appel :

— aux responsables professionnels pour qu'ils précisent leurs choix sans en nier les conséquences,

— aux scientifiques pour que, dépassant leur spécialité (utile mais souvent étroite), ils recherchent puis nous proposent des schémas d'action plus cohérente, dans une optique qui tiendrait compte dans ses fins, de la justice sociale et du besoin fondamental de tout individu, d'être ou de redevenir responsable.

EXTENSION-WORK AND DEVELOPMENT IN THE YONNE DEPARTMENT

The role of the farmers' union and of the « Chambre d'agriculture »

The organisation of extension-work in Yonne took place in three stages which correspond on the whole to the dates of the official texts : 1950, 1959, 1966.

The analysis of each of these stages enables one to follow the evolution from giving technical advice to training the farmer and then to development.

The principal questions still awaiting solutions are considered in a language that some of those responsible find « harsh ». Two facts explain this :

— the analysis is based mainly on the political context of farmers in Yonne ;

— the union leader (as is also true of the development expert) needs a greater clarification of his options, for he often has to explain them to farmers.

These questions must therefore be considered not as criticism but as an appeal :

— to those professionally responsible to explain their options without glossing over their consequences ;

— to the scientists to attempt to work out and propose more coherent programmes of action (by going outside their own useful but narrow field), taking into account social justice and the fundamental need for every individual to be or to become responsible.

I. QUELQUES CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT

L'Yonne est un département peu peuplé, à prédominance rurale. La proximité de Paris en a fait un lieu idéal de week-end (18 400 résidences secondaires en 1962, 23 400 résidences secondaires en 1968).

Sur le plan agricole, l'Yonne a été également un département d'accueil (600 installations environ depuis 1949). Les structures d'exploitation sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Hormis le sud du département rattaché à l'Auxois et au Morvan, l'évolution tend à rapprocher la physionomie du département de celle du Bassin Parisien.

— **Superficie :**

Superficie totale : 742 000 hectares.

Superficie agricole : 430 000 hectares (soit, 57 % de la superficie totale), dont 56 % en fermage.

— Neuf régions naturelles d'inégale grandeur, dont deux spécifiquement axées sur l'élevage.

— **Population totale :** 283 300 habitants en 1968, répartis en 482 communes (dont 12 seulement de plus de 2 000 habitants).

— **Evolution de la population active :**

	1954	1968
— Secteur primaire	39,5 %	22,3 %
— Secteur secondaire	24,5 %	35,9 %
— Secteur tertiaire	36 %	41,8 %

— **Densité démographique (en 1968) :**

Yonne	38,2 habitants au km ²
Bourgogne	47,6 habitants au km ²
France	91,5 habitants au km ²

— **Structure d'exploitation**

	1955	1967	1970
Total exploitation	14 013	11 351	10 912
dont + de 5 ha	11 300	8 975	8 209
Superficie moyenne	26,6	37,5	38,5
Surfaces exploitées par les expl. de + de 100 ha	12,7 %	23,4 %	26,7 %

— **Evolution des productions céréalières**

1963 : 160 000 ha - 37 % SAU

1970 : 233 500 ha - 54 % SAU

— Surfaces toujours en herbe :

(STH) : 1970 : 17,8 % de la SAU

Bourgogne : 1970 : 45,6 % de la SAU

France : 1970 : 41,9 % de la SAU

Le rapport *Productions végétales* dans la PAF (Production agricole française), Productions animales qui était de 1 en 1960, est passé à 1,2 en 1967 et à 1,4 en 1970.

L'évolution vers la céréalisation s'accompagne d'un déclin de la part commercialisée par les coopératives : 80 % en 1962, 57 % en 1972.

II. HISTORIQUE

Les textes distinguent trois périodes dans l'évolution et l'organisation de la vulgarisation :

— 1950-1959 : mise en place des techniciens et constitution de groupes à l'initiative de la Profession et de l'Administration.

— 1959-1966 : insertion progressive de la vulgarisation dans l'action professionnelle, utilisation de la vulgarisation comme moyen de formation.

— 1966-1972 : élargissement de la vulgarisation au développement, mise en place de structures nouvelles.

La réalité des faits, quant aux comportements des hommes et à l'évolution des structures dans le département, ne suit pas exactement cette chronologie. Si nous conservons trois périodes, nous retiendrons celles-ci :

1952-1962 ; 1962-1967 ; 1967-1973.

1952-1962 : DU CHAMP D'ESSAI AU GROUPEMENT DE VULGARISATION

Le premier Groupe de productivité de l'Yonne est créé le 18 décembre 1953, sur une zone témoin, mise en place par le Ministère de l'agriculture dans une région humide

et déshéritée du département : la Puisaye (GPA de Champignelles). Presque simultanément est créé, à l'initiative de l'AGPB, sur les plateaux de Bourgogne (Collan), un village témoin qui ne donnera pas naissance par la suite à un groupement professionnel.

Ces initiatives ont été précédées d'une autre forme de vulgarisation : une démonstration de techniques culturales dans le cadre de syndicats locaux. La condition exigée alors est que l'initiative recueille l'accord d'un nombre suffisant d'agriculteurs qui s'engagent à expérimenter les données techniques.

Un Comité de coordination est mis en place pendant cette période entre le CDJA et la JAC pour la réalisation des stages de productivité financés sur les crédits du Plan Marshall.

Par ailleurs, au sein de la DSA, les données techniques et économiques chiffrées commencent à être recueillies et vont servir aux agriculteurs pour établir leurs premières comparaisons. Ce service, appuyé par le Centre national de comptabilité et d'économie rurale, se transforme en association en avril 1955 sur l'initiative conjuguée de la Chambre d'agriculture, de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles et de la Direction des services agricoles. Est également membre du conseil du Centre, le président d'une coopérative de comptabilité plus ancienne, patronnée par la FDSEA.

Apparemment donc, en cette période, le syndicalisme et la Chambre d'agriculture apparaissent étroitement associés aux actions de vulgarisation.

En fait, le mariage est de raison et la coopération de façade. Très vite vulgarisation et syndicalisme se séparent pour aboutir quelques années plus tard à une coupure quasi totale. Pourquoi ?

— Le syndicalisme d'après-guerre est traversé, schématiquement, de 3 courants :

— les militants fondateurs de la Coopération voient dans le syndicalisme une courroie de transmission, un moyen de propagande et de consolidation des coopératives ;

— « les syndicalistes » (par distinction avec les coopérateurs) estiment que le syndicalisme doit s'exprimer librement, et surtout qu'il doit privilégier la revendication et la défense des prix, dans une période d'inflation très vite suivie d'effondrement des cours ;

— ceux que l'on pourrait qualifier de « productivistes », aspirent à l'utilisation maximum des possibilités que paraît offrir le progrès technique.

Ils accordent une oreille attentive aux formes nouvelles d'organisation et de discussion (GVA - CETA - Groupes de Gestion). Ce 3^e groupe est minoritaire au sein de la FDSEA.

Par ailleurs, la fin des syndicats-boutiques, la suppression des distributions par le syndicat, provoquent une chute rapide du nombre d'adhérents et enlèvent au syndicalisme une partie de ses moyens.

Une cassure s'opère donc entre :

— d'une part, les dirigeants d'organismes professionnels (Chambre d'agriculture, Crédit, une partie de la Coopération) et la DSA ;

— d'autre part, le syndicalisme qui a favorisé en 1949 la naissance d'un syndicat de migration, mais qui a vu l'importante section des producteurs de céréales quitter le siège, et une Fédération laitière se créer aussi au dehors.

Le décret du 11 avril 1959, organisant la vulgarisation en groupements professionnels de base, n'apporte pas grand chose si ce n'est la régularisation d'un état de fait. Il favorise une extension de l'implantation des groupes, essentiellement et en priorité vers les régions les plus défavorisées. Les chiffres ci-après donnent une idée de l'évolution rapide :

	1958	1959	1960	1967
Nombre de GVA	10	19	23	24
Nombre de vulgarisateurs	26	32	39	41
dont Chambre d'Agriculture	3	4	6	18
Conseil Général	5	6	7	15

Pour favoriser une coordination des agents émanant de services ou groupements divers, un Comité de coordination de la vulgarisation a été créé, et l'encadrement des conseillers est assuré par la Direction des services agricoles.

Vers les années 1958-1960, le CDJA en butte à des divergences internes, à propos notamment de la modification des statuts et de la position à tenir tant vis-à-vis du syndicalisme aîné que de la JAC, se désagrège peu à peu. Il est reconstitué avec une nouvelle équipe au début de 1960, mais quelques mois plus tard, quitte à son tour le siège de la FDSEA.

La situation est à ce moment là excessivement confuse.

— Tous les GVA ont adopté des statuts d'Association 1901.

— La Coopérative de comptabilité s'est élargie à la gestion et pratique une autre méthode.

— Le Conseil Général accentue son effort de financement des techniciens.

— La Chambre d'Agriculture reprend de plus en plus d'importance.

— La FDSEA est pratiquement coupée des autres organisations professionnelles, bien que certains de ses administrateurs aient accepté la présidence d'un GVA et soient engagés dans la Coopération.

Cette situation ne peut durer. Les jeunes agriculteurs décident de s'engager dans le syndicalisme aîné à l'occasion des élections, le président de la FDSEA se retire en 1962 ; un homme plus âgé, engagé tout à la fois dans la vulgarisation et la coopération, lui succède avec le soutien des jeunes agriculteurs (l'un d'eux devient Secrétaire général de la FDSEA).

Après ces chocs, le syndicalisme de l'Yonne apparaît coupé en deux blocs ; à l'échelon national, la FNSEA et le CNJA se sont affrontés sérieusement pour le vote de la Loi d'Orientation de 1960, puis de la Loi Complémentaire de 1962. C'est la grande querelle prix-structures.

1962-1967 : DE LA VULGARISATION A LA FORMATION-DEVELOPPEMENT

Sous la pression de quelques dirigeants, le Centre d'économie rurale et le Centre de comptabilité et de gestion ont fusionné (1).

Pour rassembler les responsables professionnels sur un but constructif et concret, le président de la Fédération parvient à les associer à la gestion, aux résultats (positifs ou négatifs) et à l'orientation du journal « l'Yonne Agricole ».

Dans les campagnes, l'euphorie de la productivité miracle commence à se dissiper. Les problèmes de commercialisation, de financement, de sécurité du foncier commencent à prendre le pas sur le NPK et la révolution fourragère.

Parallèlement, des GVA ont trouvé « la » formule pour accrocher les adhérents et obtenir des prix en groupant des commandes d'engrais. Ils tendent à se transformer en groupements commerciaux, ce qui gêne la Coopération et le Crédit agricole.

Bref, le moment semble propice pour que les responsables du syndicalisme engagent des négociations prudentes, mais obstinées, en vue de ramener la vulgarisation dans la grande famille professionnelle (avec l'accord de la Chambre d'Agriculture et des Services Agricoles).

L'idée de fédérer les GVA voit le jour, mais le syndicalisme pose comme condition le changement des statuts : d'Associations 1901, les GVA doivent se transformer en Associations 1884.

L'accord se réalise et le coup d'envoi est donné.

En réalité deux faits dominent les débats :

1 - Une certaine psychose du passé demeure, après tant de batailles publiques ou occultes, sur le plan des hommes et des idées : dans l'Yonne, la coordination, bien que souhaitée, soulève encore des susceptibilités.

2 - Le désir de tous les responsables professionnels est d'adapter et d'harmoniser si nécessaire, mais sans provoquer de rupture.

Il ne s'agit pas de juger ou de décider pour d'autres, mais d'analyser et de rechercher :

a) si la vulgarisation dans l'état actuel de sa structure répond bien à son objectif propre ;

b) si des adaptations sont souhaitables, lesquelles ? Comment les mettre en œuvre ?

La situation économique générale du pays fait que l'augmentation de la production n'est plus un but en lui-même, mais une conséquence de l'évolution générale. Le but de la vulgarisation tend plutôt à l'adaptation progressive des hommes face à l'évolution technique et économique, présente et future.

Cette situation implique pour la vulgarisation d'être un facteur important de la promotion des individus. D'où la nécessité :

— d'une responsabilité des agriculteurs sauvegardée ou amplifiée (information et formation),

— d'une formation des conseillers agricoles en rapport avec l'objectif poursuivi (animation de groupe),

— d'une meilleure intégration de la vulgarisation dans l'organisation professionnelle (répartition des tâches).

Pour atteindre ces objectifs, il apparaît donc nécessaire que les responsables de groupements se retrouvent entre eux pour échanger leurs expériences, et puissent faire appel à l'échelon national pour être mieux informés et améliorer leurs méthodes (2).

Dans les mois qui suivent, tous les Groupements, sauf un, modifient leurs statuts, sans devenir toutefois Section spécialisée d'Union cantonale de SEA. En 1964, la FDGVPA est créée et choisit la Chambre d'Agriculture comme siège social. Les syndicalistes, qui souhaitent un rapprochement beaucoup plus étroit avec la structure syndicale, sont déçus, mais l'avenir prouvera que ce n'est pas grave.

(1) La querelle se situait au niveau des méthodes (comparative ou analytique) dites encore Méthode Chombart de Lauwe et Méthode Launay.

(2) Compte rendu de la réunion du 23 juillet 1963 entre la FNGVA, la DSA, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, le CDJA, le Conseil Général et deux Présidents de GVA.

La Promotion Sociale.

Puisque l'accent a été mis sur « l'animation de groupe », il a été convenu que la Chambre d'Agriculture spécialise un conseiller agricole à cette fonction par l'intermédiaire de l'AFPA, pour le mettre à la disposition de la FDGVPA.

En fait, quelques mois plus tard, la Chambre décide de mettre en place un Service de Promotion Sociale et conserve ce technicien devenu spécialiste pédagogique. A la suite des réactions du Syndicalisme, il est convenu que la Chambre d'Agriculture ne réalisera pas d'action de formation par elle-même, mais qu'elle mettra son animateur à la disposition de toutes les organisations professionnelles. L'engagement est tenu et il se crée petit à petit autour de ce Service un carrefour de recherches et de mise au point de méthodes d'information et d'animation. Progressivement, des rapports tout à fait nouveaux s'instaurent entre les deux organisations (3).

Il faut noter également la décision de la FDSEA d'engager en 1966 une animatrice féminine, à mi-temps avec la FDGVPA. Le SUAD accepte dès sa création de prendre le relais du financement, sous forme de mise à disposition de la Commission Féminine.

Cette action conjointe s'insère dans la ligne de la vulgarisation en la complétant. Le problème n'est plus seulement de produire, mais de former des personnes. Ceci apparaît clairement dans les textes de l'époque.

« Le but de l'action entreprise en matière de diffusion du progrès agricole n'est pas de fournir à l'agriculteur une solution à chacune des difficultés qu'il rencontre, mais de l'aider à mettre au point lui-même cette solution afin de lui permettre de devenir un véritable chef d'entreprise.

Elle a donc une action profonde de formation permanente sur les hommes, laquelle sera toujours nécessaire pour leur permettre de s'adapter et d'évoluer dans un monde en changement (4) ».

« L'action de vulgarisation ne saurait être considérée comme limitée dans le temps, simple palliatif à une carence de l'enseignement, mais au contraire, comme une école de formation permanente des agriculteurs, réalisée par eux-mêmes et à l'efficacité de laquelle est lié leur avenir... »

Loin de se borner au domaine technico-économique qui est le sien par définition, la vulgarisation ouvre en effet des horizons illimités sur une promotion continue de l'homme, sur une certaine libération. Ce dépassement est rendu possible par le fait qu'elle est une démarche pédagogique très efficace puisque partant du réel (l'exploitation) et s'y ressourçant constamment (5) ».

En aidant les responsables locaux ou départementaux à réfléchir sur les problèmes de leur exploitation et de leur canton, les Sessions de formation appelées « Promotion Collective » vont provoquer :

- une confrontation d'hommes qui avaient rarement pris le temps d'approfondir les problèmes ;
- une analyse du mécanisme de l'exploitation agricole, souvent comparée avec une entreprise industrielle ;
- une réflexion sur les moyens d'action des organisations professionnelles ;
- une recherche des obstacles au changement avec, comme corollaire, une remise en cause des méthodes de diffusion et d'information.

Au cours de l'hiver 1964-65, a lieu la première Session de six jours : c'est une réussite.

Dans le même temps, à l'échelon national, des idées nouvelles voient le jour et sont diffusées.

a) la note sur les problèmes de vulgarisation et de promotion, présentée en avril 1965 par M. Cormoreche,

alors rapporteur de la Commission d'Orientation du CNVPA. Après avoir distingué dans la vulgarisation, le Produit, l'Entreprise et l'Homme, l'auteur évoque ce qui pourrait être les nouvelles structures de développement. En préambule sont précisées les raisons qui militent en faveur d'une réforme (diversité des formes d'action, manque de moyens financiers, isolement des techniciens).

b) le document présenté par M. Blanc, président de la FDGVPA des Landes, à l'Assemblée de la FNGVPA le 7 décembre 1965.

Y sont évoqués :

- le rôle des groupes de base dans les actions de développement,
- la coordination en tant qu'élément essentiel pour une politique de développement,
- les types de conseillers dont la profession a besoin pour mener ses actions,
- les règles essentielles de bon fonctionnement d'un groupe.

c) les journées d'études de la FNSEA réalisées à Dax en décembre 1965. Trois thèmes y sont développés : l'organisation des producteurs et le développement global de l'agriculture ; les responsables syndicaux et le développement de la petite région ; les études et l'action régionale.

Dans cette inflation d'idées nouvelles, les structures professionnelles départementales sont un peu perdues. Un Comité de responsables est mis en place entre la FDSEA, le service Promotion Sociale de la Chambre d'Agriculture, et la FDGVPA qui a des difficultés à trouver sa dynamique devant la multiplicité des employeurs de conseillers agricoles.

Le rapport moral de l'Assemblée de la FDSEA fait le point de la recherche en cours sur les Comités de petites régions, en donnant les raisons de ce choix :

1 - Une communauté d'intérêt existe : il faut réunir des gens ayant les mêmes préoccupations, le même langage parce que vivant des mêmes types d'exploitation ou des mêmes systèmes de production.

2 - Rassembler des gens concernés par les problèmes étudiés, ne peut se faire qu'à la petite région : ce qui est valable à Avallon ne l'est pas forcément à Sens.

3 - Sur le plan des équipements, ce qui n'est pas rentable au niveau cantonal peut l'être au niveau de la région (bureaux, documentation, animation, etc.).

4 - La petite région est suffisamment vaste pour envisager un développement d'ensemble (6).

La parution du décret du 4 octobre 1966 codifie toutes ces idées généreuses, et dynamise le groupe de travail qui tente d'entraîner l'ensemble des structures professionnelles, plutôt insensibles sur le terrain.

Un premier rapport étudie le décret et propose un processus d'action, s'inspirant de l'expérience et de l'esprit d'un Comité de l'Aveyron. Voici un extrait qui plaide en faveur de l'aménagement global :

(3) Sur 26 Sessions de 6 ou 7 jours, réalisées depuis 1964 par la FDSEA, 22 furent co-animées par l'animateur de la Chambre d'Agriculture, 5 par l'Ingénieur régional de la FNGVPA et 2 par l'IFOCAP.

(4) Brochure du CNVA, juillet 1963, p. 1.

(5) CORMORECHE (M.). - Conseil National de la FNSEA, 9 janvier 1964.

(6) Assemblée Générale du 20 mai 1966, p. 10.

« Nous pensons, après bientôt trois ans d'efforts, que la croissance des revenus des agriculteurs et l'amélioration des conditions de vie n'échappent pas à la loi de l'harmonie. Nous pensons et sommes de plus en plus convaincus qu'il ne suffit pas de s'occuper de technique et d'économie agricoles si l'on veut travailler à améliorer le sort des hommes qui vivent de l'agriculture, mais qu'il faut aussi, en même temps et avec la même ardeur, se préoccuper de la vie sociale et intellectuelle, de l'aménagement de l'espace et des structures, de l'industrie et du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le développement agricole n'est qu'un des aspects du développement global, mais dans une région comme la nôtre, qui tire la plus grande partie de ses richesses de l'agriculture, nous pensons que le développement général ne pourra se réaliser que si c'est l'agriculture, par son dynamisme et son sérieux, qui prend la tête du mouvement d'évolution et qui l'inspire (7). »

Un autre groupe extra-professionnel (8), qui dès 1956 avait déjà sorti un rapport sur l'aménagement du territoire, inspiré du livre de J.-F. Gravier, « Paris et le désert français », engage une réflexion parallèle.

Ces groupes ressentent leur situation marginale par rapport aux instances statutaires. Ils obtiennent des présidents de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA la création d'un autre groupe plus officiel au sein duquel participent les directeurs de la Chambre et du Centre de Gestion. Mission est donnée à cette Commission d'établir des propositions pour la mise en application du décret du 4 octobre.

Les conceptions sont divergentes, l'accent mis sur la rénovation des méthodes dites de « prises de conscience » effraie quelque peu. Un compte rendu partiel est rédigé (9), mais les travaux seront stoppés.

Un rapport est présenté devant le CEDY (10) mais n'est pas publié dans l'Yonne Agricole et n'est diffusé que par les GVA auprès des conseillers agricoles et de quelques présidents.

A cette époque, la réserve est de règle après les divisions qui ont secoué la profession dans la période 1952-1962. Un autre groupe, extra-professionnel encore, composé d'intellectuels de gauche invite, le premier, Michel Debatisse à une conférence publique dans l'Yonne (11).

Néanmoins, la FDSEA tient alors un Conseil spécial, pour traiter notamment des problèmes rencontrés au niveau cantonal et de la participation du syndicalisme aux Comités de petite région. Cette définition « dynamique » s'est montrée par la suite terriblement ambiguë :

« Mettre en œuvre un développement ordonné, ce n'est pas stopper les premiers, c'est faire en sorte que les derniers progressent plus vite (12). »

1967-1973 : PRINCIPES ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT

A la fin de 1967 l'idéal ne manque pas : mai 1968 approche. Conscient de la pesanteur des structures professionnelles, et de la confusion qui règne sur le terrain, y compris chez les techniciens, les dirigeants syndicaux décident de présenter un rapport spécial à l'Assemblée Générale de 1968 (13). Elle se tient le 30 mai, jour de la dissolution de l'Assemblée Nationale, et se trouve être la dernière du président élu en 1962.

Les objectifs du syndicalisme dans le développement sont présentés ainsi (14) : « mettre en œuvre un certain nombre de moyens qui permettront aux personnes une plus grande connaissance des éléments qu'elles doivent maîtriser (Gestion de l'entreprise + engagement dans

les groupements), ceci en fonction d'une finalité discutée et approuvée par tous, chacun étant l'artisan de sa propre promotion. Cela suppose : des programmes basés sur des études préalables, des priorités, et une répartition des tâches. »

Après avoir rappelé quelques objectifs et disséqué la structure syndicale, le rapport met l'accent sur la révision des méthodes d'analyse, d'information, d'animation.

Peu après, dans le cadre du SUAD et du CDDA, une commission dite « d'Actions Générales » est mise en place. Ce groupe dont le président est le secrétaire général de la FDSEA, remplace ceux qui, avant 1967, ont été à la base des propositions d'adaptation de la vulgarisation et de la formation.

Tandis que le syndicalisme évolue peu à peu dans son fonctionnement, cette commission élabore, à partir du décret de 1966, l'objectif du développement et la forme des structures à mettre en place. Dans le même temps (juin 1970), le président du SUAD devient président de la Chambre d'Agriculture. Il est remplacé par le président du Centre de Gestion qui est remplacé à son tour à la présidence du Centre.

Le CDDA ratifie les propositions de la commission concernant l'objectif du développement.

La formation y est considérée comme action prioritaire et comme moyen essentiel de permettre aux agriculteurs de travailler eux-mêmes à l'amélioration de leur revenu.

Les méthodes utilisées doivent faire découvrir la solidarité professionnelle et favoriser l'engagement des agriculteurs.

« La coordination des actions pour tendre vers cet objectif doit être assurée :

- par le CDDA (au niveau du programme),
- par le SUAD (au niveau des moyens),
- et par les Comités de région (au niveau de la mise en œuvre des programmes (15)). »

Mais la coordination au niveau de la petite région suppose la mise en commun des moyens. Des groupes d'agriculteurs sont mieux servis que d'autres, cela ne va pas sans difficultés.

Le SUAD de son côté a tenté d'intéresser au Développement l'ensemble des organisations professionnelles. Une étude socio-économique est confiée à la SARES (16) qui réalise deux sessions de deux jours chacune (17) à l'intention de tous les présidents départementaux.

(7) Rapport d'Orientation, présenté à l'Assemblée de 1967 du Comité de Développement de Villefranche-de-Rouergue.

(8) Secrétariat Social, regroupant des militants d'inspiration catholique de divers milieux.

(9) Résultats des travaux du groupe de travail chargé d'étudier les problèmes rencontrés par la vulgarisation, 5 janvier 1967.

(10) TRINEL (V.). - Répercussions sociales des progrès techniques et économiques en agriculture. Assemblée Générale du Comité pour l'expansion économique du département de l'Yonne, 4 novembre 1967.

(11) Cercle Romain Rolland, Conférence du 2 février 1966.

(12) Yonne Agricole, n° 47, 21 décembre 1967.

(13) Objectifs et rôle du syndicalisme dans le Développement. Les conditions d'une participation effective. Rapport présenté par E. Forey, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, Assemblée générale de 1968.

(14) Rapport cité, p. 12.

(15) Procès-verbal de la réunion du Comité Départemental de Développement Agricole, 6 avril 1970.

(16) Société d'Animation, de Recherches et d'Etudes Sociologiques, rue Jules-César, Paris-12^e.

(17) Vézelay et Flogny en 1969.

Les organismes économiques boudent cette initiative, le syndicalisme ne s'y intéresse que de loin. Finalement les statistiques amassées ne sont pas analysées, aucun diagnostic n'est établi.

Afin d'être mieux à même d'appréhender les problèmes économiques, la FDSEA crée une commission économique en octobre 1970, dans laquelle se retrouvent tous les responsables syndicaux intéressés par ces problèmes, ou engagés dans les structures économiques.

Un cycle de 7 jours est réalisé au cours de l'hiver 1970-71 avec la participation de l'ARER, de l'IFOCAP et du Centre de Gestion.

— La 1^{re} journée est consacrée à l'économie agricole de l'Yonne ;

— la 2^e, au contenu du VI^e Plan pour la Bourgogne ;

— les trois journées suivantes sont consacrées à l'étude des revenus agricoles, par région agricole, par système de production et par catégories de surfaces ;

— les 6^e et 7^e journées, après un échange de correspondance avec les présidents du SUAD et du CERGY, traitent du développement.

Un Rapport Moral donne la synthèse des travaux :

« Prenant conscience des grandes disparités existantes entre les catégories d'agriculteurs, selon les régions et les productions.

Prenant conscience également que le Plan est tout au plus une satisfaction morale de participation, que de plus en plus les décisions économiques se prennent à Paris, à Bruxelles, ou au siège social de firmes internationales, le groupe de travail s'est attaché à rechercher si, dans ce contexte, compte tenu des chances et des contraintes de chaque région, les actions de développement menées dans le cadre du CDDA pouvaient offrir plus de chances à ceux qui en avaient moins.

Après une étude approfondie qui s'est déroulée sur deux jours, la Commission a conclu que le meilleur service à rendre aux agriculteurs, c'était de les aider à prendre conscience de leur situation, à rechercher en groupes des solutions même si ces solutions bouleversaient quelque peu les schémas traditionnels de l'Administration ou des Organisations professionnelles.

Il est apparu que deux types d'actions devaient être menées, l'une tendant à perfectionner la gestion de l'exploitation, l'autre tendant à faire découvrir l'environnement économique et social et les fondements de la solidarité professionnelle.

Il est apparu également que la condition d'efficacité résidait dans une révision des méthodes de travail, de distribution des services, de fonctionnement des organismes, pour que toutes ces actions aient un effet formatrice sur les personnes (18). »

Quelques mois plus tôt, le service de Promotion Sociale de la Chambre d'Agriculture avait réalisé en liaison avec quelques conseillers agricoles une journée d'études sur le thème : « Qu'est-ce que la formation ? Quelle formation voulons-nous ? » (19).

Les conclusions tirées sont les suivantes :

— il existe en agriculture un énorme potentiel humain à mettre en valeur ;

— l'animateur joue un rôle déterminant dans la formation des personnes, s'il en porte le souci et s'il possède les aptitudes requises ;

— la formation conduit à remettre en cause les structures, y compris celle de la société (prise de conscience des injustices) ;

— l'instauration des méthodes dites « actives » est exigeante en temps et en moyens, ce qui en relativise les effets à grande échelle, mais beaucoup d'occasions de les utiliser sont ratées ;

— cette conception de l'animation des groupes aurait des effets limités si elle n'était retenue que par les agents du SUAD et, par voie de conséquence, une prise de conscience de tous les élus et cadres administratifs des OPA est considérée comme indispensable ;

— il est urgent de définir une politique professionnelle en la matière et un statut de l'animateur.

Depuis deux ans, les efforts du SUAD et des responsables cantonaux de la FDSEA ont consisté essentiellement en la mise en place des Comités de petite région (circonscription, statut, composition, fonctionnement, désignation des responsables).

Les idées de 1964 et 1965, quant au rôle de ces Comités, ne sont pas facilement réalisables.

— Les groupes d'agriculteurs qui ont bénéficié des services d'un conseiller, rechignent à la nouvelle organisation, car les moyens en hommes diminuent alors que les méthodes employées sont plus exigeantes.

— La coordination n'a été possible jusqu'alors qu'avec les groupes techniques de base. Or, dans certaines régions, le nombre de techniciens de groupements économiques dépasse largement celui des agents du SUAD. D'où une impression d'inefficacité pour l'agriculteur.

— Les Comités dynamiques ont très vite tendance à se transformer en une nouvelle organisation qui veut prendre en charge la totalité des besoins des agriculteurs. Il en résulte un certain risque d'intégration du syndicalisme qui se trouve annexé.

— Enfin la concentration des décisions dans le domaine de la commercialisation et du financement, enlève tout pouvoir réel de décision à la région.

— Faut-il ajouter que les nouvelles orientations de l'ANDA, justifiées sous l'angle d'une meilleure efficacité technique et économique des moyens mis en œuvre, provoquent la réaction des agriculteurs contre le choix d'objectifs « au sommet » sans qu'il soit tenu compte de leurs conséquences : l'accélération de la compétitivité donc de la concurrence. Qui dit compétition dit sélection, et la sélection des uns, n'est-ce pas l'éviction des autres ?

La pédagogie ne serait-elle qu'une confiture qui dissimule le médicament ?

(18) Rapport Moral et d'Activités. Assemblée Générale du 27 mai 1971, p. 15.

(19) Journée départementale du 14 décembre 1970.

III - ESSAI D'ANALYSE

Il n'est pas possible ici de retracer dans le détail la multitude des initiatives prises dans le domaine de la diffusion des innovations, ni de situer le rôle de telle ou telle structure, ou l'impact de tel ou tel acteur.

Les comportements collectifs respectifs peuvent néanmoins être schématisés.

1^{re} PHASE

A la sortie de la guerre, le syndicalisme rassemble tous les agriculteurs, et la Chambre d'agriculture ne comporte au départ qu'un secrétariat léger.

Assez vite, les responsables de la Chambre d'agriculture s'engagent dans une collaboration avec les services officiels, pour la mise en place et l'orientation de la vulgarisation.

A l'époque, les Commissions d'études d'aujourd'hui n'existent pas ; l'orientation est conçue par quelques ingénieurs directement en contact avec le Ministère de l'Agriculture (DSA), avec le boulevard Saint-Germain (CRCA et Coopération Elevage), et avec la rue Lafayette (Coopératives céréalières).

Le syndicalisme, accaparé par la revendication, méfiant envers les représentants de l'Etat ou les techniciens qu'il qualifie trop facilement de technocrates, ne prend pas en compte l'aspiration au progrès, et se retrouve totalement isolé.

2^e PHASE

Le décret de 1959 a confirmé le rôle des groupes professionnels. La Chambre d'agriculture commence à accentuer son effort financier. La DSA obtient l'appui du Conseil général.

Le syndicalisme change d'orientation, engage des hommes nouveaux, obtient le rapprochement de la vulgarisation, transforme son fonctionnement et commence un effort de formation.

C'est l'époque d'une liaison étroite entre le service syndical de la FDSEA et le service de promotion sociale de la Chambre d'agriculture, les agents de ces services étant eux-mêmes engagés dans d'autres groupes et recyclés en permanence à l'AFPA.

La vulgarisation butte, les anciens et les modernes ne se comprennent pas, et les animateurs font appel aux sociologues pour comprendre les causes de certains échecs. La formation des hommes, basée sur une étude sérieuse du milieu, apparaît comme le moyen le plus approprié de vaincre les résistances aux changements (20).

Les réflexions sur la Formation impliquent, pour dégager des moyens, que l'on se soit mis d'accord sur les choix essentiels et ceux-ci sont âprement débattus.

« Il importe de prendre conscience que le changement, en soi, n'est pas une valeur, et qu'il ne peut être qualifié que par son orientation. Nous trouvons ici un lien intrinsèque entre les deux acceptations du terme « sens » : c'est la *direction* qu'il prend qui donne *signification* au changement (21). »

Cet accent mis sur les aspects humains intéresse peu les dirigeants coopératifs plus portés sur les problèmes économiques. Ceci expliquera l'orientation prise par le CDDA quelques années plus tard et expliquera également l'absence des représentants d'organismes économiques aux études et sessions engagées par le SUAD. Tout ce qui n'est pas étude des coûts et des investissements, objectifs et organisation de la production, leur apparaît comme « nébuleux », « fumeux », « inefficace », voire inutile.

Cette opposition entre les sociologues qui veulent « expliquer » et les économistes qui veulent « orienter », est sous-jacente à une session, déjà ancienne, de la SFER.

« ... Cette session montre sans ambiguïté qu'il y a un danger grave de voir la sociologie rurale réduite à une psychologie agricole. Et les économistes sont en partie responsables de ce danger puisqu'ils demandent aux sociologues, selon le vœu de M. Bergmann, de leur fournir des données quantifiées pour perfectionner leurs modèles. Mais il ne faut pas oublier que les problèmes ruraux demeurent encore, pour l'essentiel, des problèmes de civilisation, et que ce serait les mutiler dangereusement que de les réduire à leurs aspects économiques et psychologiques. Il s'agit, selon le mot de Marcel Mauss, de phénomènes sociaux totaux qu'il faut traiter comme tels (22). »

3^e PHASE

Depuis 1968, on a quitté le domaine de la théorie et de la recherche, en session départementale, pour passer aux applications pratiques sur le terrain.

Au plan départemental, collaboration étroite entre la commission « Actions générales » du CDDA, le SUAD et les représentants de la FDSEA.

Au niveau de la petite région, mise en place de Comités de coordination dans la plupart desquels s'engagent les militants syndicaux cantonaux.

Il a été prévu au départ que chaque Comité réaliserait une étude de milieu pour à la fois appréhender la réalité, et sensibiliser les agriculteurs.

Quelques études ont été réalisées, un montage a été diffusé (23), mais les résultats ont déçu.

A cela plusieurs raisons :

— les initiatives sont le fait du SUAD, elles sont perçues comme quelque chose d'imposé, ceci d'autant plus que par manque de moyens, elles aboutissent à

(20) Note de l'AFPA. Formation pédagogique. Eléments de réflexion d'après les exposés de MM. Lefèvre, Yverneau, Cormoreche, janvier 1964.

HIGNETTE (M.). - Le problème général de la Formation des adultes, séance de l'Académie d'Agriculture, 10 mai 1967.

FORGET (E.). - Problèmes pédagogiques posés par la formation des adultes. Académie d'Agriculture, n° 10, numéro spécial année 1971.

(21) SPINAT (P.). - Difficultés des évolutions dans la Société. AFPA, 1966, n° 642.

(22) MENDRAS (H.). - Objet, méthode et organisation de la sociologie rurale. Economie Rurale, n° 47, 1961.

(23) Montage sur la terre plaine, par le Comité de l'Avalonnais.

remettre en cause le travail des GVA. Dans certains de ceux-ci, en effet, le technicien est plutôt considéré comme un service public (auquel l'on a droit), que comme un conseiller-animateur.

N'étant pas partie prenante dans l'orientation, la coopération ignore les comités ; la coordination ne peut s'exercer qu'avec les seuls techniciens du SUAD.

La gestion simplifiée est privilégiée comme moyen de formation au raisonnement économique, elle obtient un certain succès. Mais la différence d'objectifs avec la gestion complète, assurée par le CERGY, amène des difficultés entre les techniciens des deux organismes.

On demande à des techniciens de base, dont certains furent engagés, aux prémices de la vulgarisation, sur une dictée et un problème de niveau CEP, d'être à la fois des sociologues, des psychologues, des économistes.

Enfin, bien des responsables professionnels sont débordés par un trop grand nombre de responsabilités. L'exploitation à 2 UTH est devenue souvent une entreprise à un homme, qui doit être à la fois PDG et manœuvre sur son exploitation, en même temps qu'il est accaparé à l'extérieur une journée sur deux.

Toutes ces difficultés et le pressentiment, pour beaucoup d'agriculteurs, que le produit brut maximum s'obtient au prix de la perte d'une certaine tranquillité, sans une meilleure garantie d'emploi s'ils sont fermiers, conduisent à être prudent sur l'impact mesurable du développement.

IV - CONCLUSION

Nous avons tenté, dans ces pages, de situer aussi exactement que possible les rôles respectifs des deux organisations depuis les premiers champs d'essai jusqu'à nos jours. L'étude au niveau d'une petite région, à partir d'interviews, situerait peut-être le problème différemment.

Il y a loin, en effet, des connaissances accumulées aux connaissances assimilées, des connaissances assimilées au changement du comportement des individus, et de la volonté de ceux-ci à la mise en route des structures.

L'Yonne bénéficie sans aucun doute d'un certain « climat » qui favorise la rencontre des hommes et la collaboration des groupements.

Tout n'est pas pour autant résolu ; les nouvelles orientations de l'ANDA dont il ne nous appartient pas de juger le bien-fondé, nous autorisent à poser quelques questions.

— Puisque le développement agricole « est moyen parmi d'autres de mise en œuvre d'une politique professionnelle » (24), le minimum de logique exige que « cette politique professionnelle » soit définie au niveau départemental.

Aucune organisation n'étant reconnue moralement par les autres pour la concevoir, ne manque-t-il pas un maillon à la chaîne, pourtant fournie, des organisations professionnelles départementales ?

— Jusqu'où, par ailleurs, le syndicalisme peut-il s'engager dans la cogestion de la politique agricole, et continuer de prétendre être l'expression de tous, y compris des plus favorisés ?

— A l'opposé, le syndicalisme peut-il se désintéresser de l'intérêt des agriculteurs pour les services concrets, comme de l'impact des agents sur le terrain, bien plus nombreux que les siens ?

— Engagée de plus en plus dans le financement et soucieuse de justifier l'effort demandé sur les centimes, la Chambre d'agriculture n'est-elle pas conduite à prendre une part de plus en plus grande dans l'orientation, comme de donner de la publicité aux actions du SUAD ? Celui-ci ne tendra-t-il pas à devenir le fédérateur informel des comités de développement de petite région ? La distinction des rôles n'est pas facile.

— D'un côté, une organisation, le syndicalisme, possède une structure qui devrait permettre de diffuser l'information jusqu'aux hameaux les plus reculés ; mais sa vocation est d'exprimer des choix et de revendiquer une politique agricole.

— D'un autre côté, un organisme, la Chambre d'Agriculture, a comme vocation de gérer des Services. Peut-on néanmoins faire une comparaison entre la gestion d'un entrepôt frigorifique ou d'un atelier d'Habitat rural, et l'animation d'un service de 20 ou 30 techniciens en contact permanent avec les hommes et les femmes de l'agriculture ?

— Que dire de la Coopération ? « ... faite de l'addition de réalisations empiriques provenant de motivations et d'époques différentes, elle risque d'éclater en une coopération sociale, assistante des éclopés de l'évolution, et une coopération de pointe qui se désencombre des attardés pour réussir une percée, si elle ne parvient pas à se donner un projet cohérent (25) ».

— Enfin faut-il ignorer la capacité des techniciens à s'organiser, à donner leur avis sur l'aboutissement de leur travail et à être un jour un 3^e ou 4^e partenaire ?

Personne ne conteste que la situation de l'agriculture, globalement, s'est améliorée sérieusement depuis 15 ans. Personne ne contestera non plus que le problème des disparités n'est pas résolu. En ce sens, l'agriculture est bien intégrée dans l'économie générale.

Qu'en pensent les responsables du Développement ? Ces disparités sont-elles les retombées inévitables d'une plus grande richesse, ou le fruit de mécanismes qui ne seraient pas irréversibles ?

(24) ISA. Responsables Développement, 15 décembre 1972.

(25) BERNIS (de). - Vers les contrats de coopération. Cité par HOUÉE (P.). - Les étapes du Développement rural. Tome 2, p. 145.